

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Jeudi 6 Mars à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Février 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. COMBARET, M. TOMI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PANTALONI	à	M. COMBARET
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CASASOPRANA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. GABRIELLI

Etaient absents :

Mme MORACCHINI, adjointe au maire, M. MARY, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme JOLY, Mme LUCIANI, Mme CURCIO, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	23
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 6 Mars 2014

Délibération N°2014 / 55

Avenant n°1 au marché 2013/112 Création d'une crèche multi-accueil de 40 places à Mezzavia Lot 12 : désamiantage.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par décision municipale n°2013/185 en date du 10 octobre 2013, l'Adjoint délégué aux marchés publics a décidé d'attribuer le marché relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia - lot n°12 désamiantage - avec la SARL Bernardini et Fils pour un montant de 46 610 € HT. Le présent avenant a pour objet l'exécution de travaux non prévus du fait d'une présence d'amiante non détectable initialement, situés en pied de bardage (plots béton de scellement situés derrière le bardage). Cette prestation complémentaire obligatoire concerne :

- La démolition de plots ciment amiantés en partie basse du bardage amianté de façade.
- Le conditionnement réglementaire, l'évacuation, le transport et frais de décharge dans le site de stockage de déchets dangereux.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 4 080 € HT soit une augmentation de 8,8%. Le nouveau montant du marché public est de 50 690 € HT. Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché n°2013/112 relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia -lot n°12 désamiantage avec la SARL Bernardini et Fils pour un montant de 4080 € HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**ouï l'exposé de Mme Thérèse Pasqualaggi
et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques
Vu le Code Général des collectivités territoriales
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20
Vu le Code du travail
Vu l'avis de la commission municipale compétente en date du 5 mars 2014.

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT M. LE MAIRE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

à signer et exécuter l'avenant n°1 au marché n°2013/112 relatif à la création d'une crèche multi accueil de 40 places à Mezzavia lot n°12 Désamiantage avec la SARL Bernardini et Fils pour un montant de 4080 € HT

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

.....
**Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140306-2014-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2014



Dr Simon RENUCCI